

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

**SEANCE EXTRAORDINAIRE****DU CONSEIL COMMUNAL**4 novembre 2024, à 20h00,  
Châtonneyre**Présidence**  
**Madame Corinne Borloz**

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous.

C'est à une séance extraordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 21 octobre 2024.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité. Sont également présents Mme Pilloud, Secrétaire municipale, et Mme Anaïs Paschoud, huissière.

Le Bureau est représenté par Mme Corinne Borloz, Présidente, ainsi que par Mmes Patricia Gremion et Martine Jacomelli, scrutatrices. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

32 Conseiller-ère-s répondent à l'appel.

Excusé-e-s : Mmes et MM. Sébastien Groux, Nathalie Fonjallaz, Alain Ciocca, Daniel Mangili, Jacques Marmier, Nathalie Le Pogam, Abdallah Derradji et Céline Azienda Jarry-Lacombe

Absents : Mme Karin Gartenmann

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **1. Appel**

### **2. Présentation PACom**

- a. Mot de bienvenue de M. Minacci, Syndic
- b. Capsule vidéo
- c. Présentation générale par le bureau d'urbanisme
- d. Questions générales

### **3. Tables thématiques - Questions spécifiques sur les thèmes suivants :**

- a. Aménagement du territoire et zones
- b. Règlement de la police des constructions
- c. Patrimoine bâti et naturel, dangers naturels

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.**

### **3. Présentation PACom**

#### **a. Mot de bienvenue de M. Minacci, Syndic**

**M. le Syndic** remercie l'assemblée de sa présence et rappelle que la mise à l'enquête du PACom est prévue du 9 novembre au 9 décembre 2024.

Il remercie les personnes présentes ce soir, à savoir Mme et MM. David Ferrari, Sabrina Paolini, Jonathan Furnari, Hervé Martinez, du BTI, ainsi que M. Pierre Meylan, bureau Plarel, qui a accompagné la procédure et établi les documents. M. le Syndic exprime sa gratitude pour tout le travail accompli.

La séance de questions-réponses se fera sur des questions d'ordre général. Les questions d'ordre particulier pourront être abordées lors de la mise à l'enquête, en prenant contact avec le BTI et/ou la Municipalité.

La Municipalité espère que le préavis du PACom pourra être soumis au Conseil communal avant la fin de la législature.

Ce PACom a été réalisé sur trois axes ; l'harmonisation des règlements des communes du cercle, l'adaptation à la nouvelle législation et la simplification du règlement.

M. le Syndic précise que notre PACom ne contient pas de révolution, comme des zones à bâtir excédentaires avec des parcelles à dézoner.

Une commission ad hoc, composée de Mmes et MM. Arnaud Gantenbein, Vivienne Rignall, Blaise Luy, Patrick Forestier et Fabienne Fontana Hunziker, a été nommée il a plusieurs mois, laquelle a pris connaissance de tous ces éléments lors de deux séances durant lesquelles l'entier du règlement a été passé en revue. Cette commission sera tenue informée du suivi du dossier.

A l'issue de la présentation, les Conseillers seront invités à se rendre aux trois tables au fond de la salle dédiées à des thèmes particuliers, en présence de répondants avec lesquels ils auront la possibilité d'échanger.

#### **b. Capsule vidéo**

La vidéo de présentation est projetée.

**M. Meylan**, architecte et urbaniste, présente la partie technique, laquelle sera transmise à tous les Conseillers.

#### **c. Questions générales**

**M. le Syndic** ouvre la discussion.

**Mme Jacomelli** s'interroge sur la problématique des dangers naturels et demande si l'ECA peut exiger des travaux ou ne pas indemniser un propriétaire si les règles ne sont pas appliquées.

**M. Meylan** répond que l'ECA pourrait en effet ne pas entrer en matière en cas de sinistre. Les exigences seront émises lors des nouvelles demandes de permis de construire ; le PACom n'a pas d'effet rétroactif.

**M. Kellenberger** demande des précisions sur le coût de l'élaboration du PACom et comment ce montant est-il réparti dans le budget.

**M. le Syndic** indique qu'un préavis a été voté en 2016. Entretemps, certaines exigences du Canton ont été rajoutées. Il y a près d'un an, une information a été donnée au Conseil, présentant les éléments

complémentaires au préavis, ainsi qu'une estimation globale des coûts. Par la suite, quelques détails supplémentaires ont encore été ajoutés, notamment l'élément relatif aux dangers naturels, pour lequel des expertises complémentaires ont été sollicitées.

**M. Ferrari** n'est pas en mesure de fournir les chiffres de mémoire. Toutes les règles du jeu n'étaient pas encore définies lors de la présentation du préavis initial. En effet, des éléments supplémentaires ont été ajoutés par la suite. Un crédit d'apurement ou une note finale sera présenté au Conseil communal.

**M. Ferrari** ajoute que le règlement sur les tarifs des procédures administratives a été voté récemment. Celui-ci traite de manière indépendante les émoluments et n'a pas de lien au niveau des règles de la construction.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

#### 4. Tables thématiques

M. le Syndic invite les Conseillers à se rendre aux tables thématiques ainsi qu'à l'apéritif.

Mme la Présidente lève la séance à 21h10.

La Présidente



Corinne Borloz



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard